



**Built to Lead**

Pour publication immédiate: 7/15/2016

**GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UN MORATOIRE SUR LES VENTES DE LA SOCIÉTÉ DE SERVICES ÉNERGÉTIQUES CONCURRENTIELS AUX CLIENTS À FAIBLE REVENU**

***Décision visant à protéger les consommateurs les plus vulnérables de Services énergétiques élevés***

Le gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que la Commission de fonction publique d'état de New York a décrété un moratoire sur la capacité des sociétés de services énergétiques concurrentiels de vendre l'électricité et du gaz naturel aux clients à faible revenu. La décision fait suite à la CFP des actions antérieures pour améliorer et renforcer les programmes utilitaires pour aider les clients à faible revenu à gérer leurs charges énergie, qui a fourni presque 2 millions de New-Yorkais à faible revenu avec \$ 248 millions en épargne direct chaque année.

« Cette action aidera à protéger les ménages à faible revenu contre les fournisseurs de services énergétiques sans scrupules et fournira un soulagement nécessaire aux New-Yorkais à travers l'État, » **a déclaré le gouverneur Cuomo.** « En prenant des mesures énergiques pour garder les coûts d'énergie abordable, nous construisons un New-York plus fort et plus durable. »

**La présidente de la Commission des services publics, Audrey Zibelman, a déclaré :** « Il est clair que les usagers résidentiels n'ont pas profité des services d'approvisionnement d'électricité et de gaz de certaines ESCO alors que c'est exactement ce qu'ils achetaient. La Commission prend des mesures pour assurer l'accessibilité de l'énergie aux clients à faible revenu. À moins que et jusqu'à ce que ces garanties peuvent être faites, il est essentiel de s'assurer que les clients à faible revenu ne paient pas plus que nécessaire pour le gaz et l'électricité. Nous avons défié les détaillants concurrentiels à chercher des moyens de garantir l'épargne à ou en dessous du coût de l'alimentation de service fourni et de gaz. »

**Michael Corso, ministre de la fonction publique du défenseur du consommateur, a dit :** « aujourd'hui la décision de la Commission permet les avantages de nos programmes existants pour servir plus efficacement et à leur destination. Elle répond à la préoccupation fondamentale que les familles à faible revenu payaient trop cher pour leur énergie. Les changements que nous faisons aujourd'hui contribueront à améliorer l'accessibilité totale à l'énergie. »

Un exemple d'une clientèle à faible revenu désormais protégée est une famille de quatre personnes dont le revenu est à 60% du revenu médian de l'État, soit \$ 17 264 par an, qui participe également au programme d'aide à faible revenu de leurs services publics locaux. Cette famille, par exemple, aurait probablement consacré 22 pour cent de leurs revenus à l'énergie, mais en vertu de la nouvelle politique de prix abordable, cela ne dépassera pas 6 pour cent. Le moratoire mis en place comprend des renouvellements de contrats.

Cette décision est la dernière action pour améliorer la protection de service client ESCO. La Commission renforcera de plus le processus en empêchant ESCO de faire des affaires dans l'État de New York si elles s'avèrent enfreindre les réglementations de l'État. Un règlement contre le porte-à-porte a également été mis en place afin d'empêcher les intrusions chez les usagers, comme pour ceux qui sont protégés par les règles contre les appels. Les entreprises se verront interdites de faire des affaires dans l'État de New York si elles ignorent les règlements locaux en matière de sollicitation au porte-à-porte dans les résidences ou sur les lieux de travail.

La décision fait suite à une série de réunions de collaboration avec les intervenants afin de définir les produits à valeur ajoutée liés à l'énergie et les services qui doivent être fournis aux clients à faible revenu, d'examiner les technologies disponibles et les mécanismes d'application point de vente confirmation des clients à faible revenu et d'examiner la meilleure façon de protéger les clients à faible revenu qui sont desservis par les sociétés de services énergétiques. On estime qu'il y a plus de 400 000 clients à faible revenu actuellement profitant du service de l'ESCO. Les clients à faible revenu représentent environ 25% de tous les clients d'électricité, dans l'état de New York.

Lors de ces réunions collaboratives, certaines sociétés de services énergétiques ont confirmé qu'ils n'étaient pas susceptibles d'apporter une économie garantie aux clients à faible revenu. Les intervenants ont été également incapables de définir l'énergie des services à valeur ajoutée qui procurent un gain économique pour les clients à faible revenu. Par conséquent, le Conseil a conclu que les clients à faible revenu serait mieux servis et protégés par l'utilité des produits service. Pour aller plus loin, des clients à faible revenu qui participent à un programme utilitaire-faible revenu obtiendraient leurs services énergétiques des fournisseurs, pas d'ESCO.

La politique d'accessibilité énergie approuvée en mai est une partie importante de la réforme de la Vision de l'énergie, stratégie globale visant le gouverneur Cuomo à lutter contre le changement climatique et développer l'économie de New York en investissant dans la technologie de l'énergie propre et générant 50 pour cent des besoins en électricité de l'État provenant des énergies renouvelables à l'horizon 2030. La nouvelle politique limitera les coûts énergétiques pour les New-Yorkais à faible revenu à pas plus de 6 pour cent du revenu des ménages – la moitié de ce que beaucoup de clients à faible revenu paient actuellement.

En vertu de la politique d'accessibilité énergétique, selon le revenu du ménage et de la présence des résidents vulnérables, électriques clients reçoivent des remises

mensuelles entre 11 \$ et 44 \$, jusqu'à entre 5 \$ et 15 \$ sur un service de territoire typique. Les clients du gaz reçoivent des rabais entre \$3 et \$33. Le budget pour atteindre tous les 2,3 millions de ménages à faible revenu de New York sera plafonné à pas plus de 2% des revenus des services publics, un niveau qui s'est avéré suffisant pour atteindre l'objectif de charge de 6 pour cent d'énergie pour la plupart des utilitaires tout en équilibrant le taux impacts sur les autres catégories de clients. L'augmentation de l'aide financière directe appartient à plus de \$ 750 millions en investissements énergétiques annuels par l'État au nom des New-Yorkais à faible revenu. Les rabais de fournisseur aux clients à faible revenu s'élèvent actuellement à \$ 130 millions par an.

Environ 200 ESCO ont actuellement le droit de fournir de l'électricité et du gaz dans l'État de New York. Plus de 20% des usagers résidentiels ou commerciaux de petite taille de l'État reçoivent leur électricité de fournisseurs au détail. Il y a environ 7 millions d'usagers résidentiels des services d'électricité dans l'État de New York, et environ 4,3 millions d'usagers résidentiels des services de gaz naturel.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Chambre exécutive | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418